

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 07 AOUT 2017**
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Chantal VOEGEL, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TÊTU, Denise LUTZ-VOEGEL

Membres absents excusés : Monsieur Claude ANDRES qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude SCHMITT, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Madame Chantal VOEGEL est arrivée à la fin du POINT N°07.

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/05/2017

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **adopté à l'unanimité**.

POINT N° 02

Convention de mise à disposition des locaux du périscolaire à la Communauté de Communes du Pays de Barr

► Une convention doit être signée entre la Commune de VALFF et la Communauté de Communes du Pays de Barr pour les locaux du périscolaire selon les termes prévus :

- L'occupation des locaux est consentie à titre gracieux,
- Les charges, impôts et taxes seront facturés à la Communauté de Communes du Pays de Barr (frais de chauffage, électricité, eau et nettoyage des parties communes)
- Les contrats de maintenance facturés à 71,14 %
- La redevance des ordures ménagères à 100 %

Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019 et fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction pour la même durée.

► Une seconde convention est conclue pour une durée d'un mois pour le mois de Juillet 2018, les frais de chauffage, électricité, eau et nettoyage des parties communes seront facturés à 93,31 %.

Le Conseil Municipal après avoir OUI les explications de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Barr les locaux périscolaires comme énuméré ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Vente de grumes de peupliers

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de vendre à la SARL Patrick MANGIN dont le siège est implanté au n° 3, Chemin des Gros Prés à MARAINVILLER (54300) :

- ▶ un volume de 19,061 m³ de grumes de peupliers verts au prix de 27,00 € TTC le m³, soit 514,65€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente de grumes de peupliers à la SARL Patrick MANGIN au prix de 514,65 € TTC

CHARGE le 1^{er} magistrat d'émettre le titre de recettes correspondant au montant de 514,65 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

Aménagement des allées du cimetière – choix du prestataire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint au Maire, pour expliquer ce point, il propose 3 devis aux membres présents :

- TPA Constructions de Meistratzheim
Pose d'enrobés + bordures : 32 504,95 € HT soit 39 005,94 € TTC
Pose de pavés 20x20 : 43 634,77 € HT soit 52 361,73 € TTC
- S.T.M. de Schaeffersheim
Pose de pavés béton gris 10 x 20 (bordurettes) + pose d'enrobés : 31 233,15 € HT soit 37 479,78 € TTC
- Centre Alsace Création de Dieffenbach-au-Val
Dallage en béton gravillons du Rhin roulé 4/8 colorant rouge 405 m² et colorant jaune 75 m² : 35 199,00 € HT soit 42 238,80 € TTC

Le Conseil Municipal,

DECIDE DE RETENIR L'OFFRE de Centre Alsace Création pour la somme de 35 199,00 € HT soit 42 238,80 € TTC. Devis le plus complet et incluant les frais de constat d'huissier avant et après travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Achat du Puits du 118, rue Principale à VALFF

Après une estimation faite par un professionnel à la demande de Mr le Maire, la Famille VOEGEL est d'accord pour vendre le Puits Ancien du 118, rue Principale à la Commune pour un montant de 2 500,00 €.

Une offre plus importante leur a été proposée, mais la famille préfère que ce puits reste dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOPTE

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (Mr SCHMITT et Mr ANDRES)

POINT N° 06

Entretien des terrains de Football : choix des entreprises

Après une étude du sol ; un défeutrage, une aération du sol, un apport de sable et un regarnissage, est conseillé sur les 2 terrains de Football. Trois devis ont été demandés :

- Espaces Paysages de Lingolsheim pour la somme de 5 607,00 € HT soit 6 728,40 € TTC
- LEDERMANN de Krautergersheim pour la somme de 5 027,00 € HT soit 6 032,40 € TTC
- Le Conseil Départemental (Parc d'Erstein) pour la somme de 4 570,00 € HT soit 5 484,00 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Parc Départemental d'Erstein pour 4 570,00 € HT soit 5 484,00 € TTC.

Le Conseil Municipal

DONNE SON ACCORD, à l'unanimité.

POINT N° 07

Travaux Génie Civil, Réseaux Secs, Rue Muhlmatt et Chemin de Barr : Choix de l'Entreprise

L'étude, le suivi et l'exécution de travaux de génie civil et d'éclairage public de la Rue Muhlmatt et du Chemin de Barr a été confié à E.S. Services Energétiques (anciennement ECOTRAL).

L'offre concerne une mission d'ensemble :

- Une partie génie civil avec une gaine pour la fibre
- Une partie équipements : ▪ Chemin de Barr : 7 candélabres
 ▪ Rue Muhlmatt : 9 candélabres

Voici les devis demandés :

VIGILEC de Sélestat		
Chemin de Barr et Rue de Zellwiller	40 049,00 € HT 48 058,80 € TTC	TOTAL HT : 90 104,00 €
Rue Muhlmatt	50 055,00 € HT 60 066,00 € TTC	TOTAL TTC : 108 124,80 €
SPIE d'Illkirch		
Chemin de Barr et Rue de Zellwiller	42 749,50 € HT 51 299,40 € TTC	TOTAL HT : 97 111,50 €
Rue Muhlmatt	51 362,00 € HT 65 234,40 € TTC	TOTAL TTC : 116 533,80 €
CRESA d'Obernai		
Chemin de Barr et Rue de Zellwiller	Ne voulant pas faire d'offre	-
Rue Muhlmatt	Ne voulant pas faire d'offre	-

E.S. Services Energétiques		
Chemin de Barr et Rue de Zellwiller	38 000,00 € HT 45 600,00 € TTC	TOTAL HT : 87 500,00 €
Rue Muhlmatt	49 500,00 € HT 59 400,00 € TTC	TOTAL TTC : 105 000,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante,

Le Conseil Municipal **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour retenir l'offre de E.S. Services Energétiques.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 08

Décision modificative au Budget Annexe Lotissement

Une décision modificative doit être apportée au titre du Budget annexe Lotissement Sainte Odile dans le cadre de la régularisation de la T.V.A. pour un montant de 30 851,00 €. Il s'agit d'une opération interne, aucune dépense ne sera effectuée.

Décision modificative au **Budget annexe Lotissement:**

Fonctionnement - Dépenses:

compte 605 : - 30 851,00 €

compte 673 : + 30 851,00 €

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal en prend acte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 09

Remplacement du poste d'ATSEM 1^{ère} classe à raison de 28 heures par semaine

Madame Martine BERTOLA ayant démissionné de son poste d'ATSEM de l'Ecole Maternelle pour raison personnelle.

Une offre de candidature a été publiée auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Mr le Maire a réceptionné 33 candidatures, seulement 2 personnes de VALFF.

7 candidats ont été auditionnés, et 2 ont été retenus pour un second entretien avec Mme BRAUN Stéphanie, future directrice de l'Ecole de VALFF.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter la candidate retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°10

Modification de la durée hebdomadaire de Madame Gladys BAQUE, ATSEM

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe, pour ce point.

Au vu des effectifs en maternelle à la rentrée 2017, qui sera de 35 élèves chez les petits-moyens et de 30 élèves chez les grande section/CP, nous avons envisagé une augmentation de la durée hebdomadaire de service de Madame Gladys BAQUE.

Procéder à une augmentation ou à une diminution de la Durée Hebdomadaire de Service inférieure à 10%, ne nécessite pas de passage au Comité Technique. Il convient simplement de délibérer au Conseil Municipal, puis de prendre un arrêté de modification de durée hebdomadaire de service, dans lequel il faut indiquer la DHS de rémunération, en l'occurrence 27 heures 14 minutes (27,23/35^{ème}).

Madame Gladys BAQUE est actuellement rémunérée 24 heures 49 minutes (soit 24,82/35^{ème}), ce qui représente 28 heures hebdomadaires, 16 jours de nettoyages durant les vacances et 2 jours de pré-rentrée.

▪ Durée Hebdomadaire de Service de Mme Gladys BAQUE – ATSEM pour la période du 1^{er} Septembre 2017 au 31 Août 2018 :

Elle travaille sur 4,5 jours en période scolaire avec une durée hebdomadaire de 31 heures en période scolaire.

Elle travaillera 16 jours pendant les vacances scolaires, et le jour de la prérentrée (le 01/09/2017). La date de prérentrée du début de l'année scolaire 2018 n'est pas connue à ce jour et aucun pont n'est prévu par l'Education Nationale pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que Madame Gladys BAQUE accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

DECIDE

- **DE MODIFIER** le poste de Madame Gladys BAQUE, ATSEM, avec un coefficient d'emploi de 24,82/35^{ème}. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste sera de 27,23/35^{ème} à compter du 01 septembre 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°11

Apprentie CAP Petite Enfance par alternance

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ROSFELDER, Adjointe, pour ce point, qui a été contactée par Mlle Océane DESMARQUOY, malentendante, reconnue par la MDPH 67 et qui souhaite préparer un CAP Petite Enfance par alternance.

Océane sera en contrat par alternance à l'Ecole Maternelle de VALFF pour une durée de 2 ans, Mme Gladys BAQUE, ATSEM, sera son maître d'apprentissage.
Des aides seront accordées à la Commune à hauteur de 80% du coût salarial par année d'apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accueillir en contrat d'apprentissage sur une durée de 2 ans, Mlle Océane DESMARQUOY pour préparer un CAP Petite Enfance en alternance au sein de l'Ecole Maternelle de VALFF.

ADOPTÉ

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Mme Denise LUTZ –ROHMER)

POINT N°12

Déclaration d'intention d'aliéner, droit de préemption

Après la décision du Conseil Municipal du 27/02/2017 de ne pas donner suite à l'offre trop élevée, 70 000,00 € de la vente de terrain de Mme MERLET au 179, rue Principale à VALFF, une déclaration d'intention d'aliéner et une demande d'avis pour l'exercice du droit de préemption a été notifiée à la Mairie.

D'une superficie totale de 3,11 ares. L'estimation est de 54 000,00 € + 6 000,00 € (Frais de Notaire).

Parking ou échange de terrain pour agrandir le cimetière.

Monsieur le Maire propose de préempter.

ADOPTÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (Mr SCHMITT et Mr ANDRES)

POINT N°13

Demande de subvention et bons cadeaux

► Madame Séverine ZEIDLER, directrice de l'Ecole de VALFF, a quitté son poste après 11 ans à l'Ecole Maternelle et a été mutée dans la Région de Truchtersheim, un bon cadeau d'une valeur de 199,00 € lui a été offert au Pêché Vigneron de Gertwiller par la Municipalité.

► Madame Martine BERTOLA, a démissionné de l'Ecole de VALFF, après 23 ans en tant qu'ATSEM de l'Ecole Maternelle, un bon cadeau d'une valeur de 300,00 € au Restaurant « Au Soleil » à VALFF lui a été offert par la Municipalité.

Ces 2 bons cadeaux sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

► Subvention demandée par le Jardin du Livre, pour les 10 ans d'existence de l'Association. Un colloque sur « L'humour dans les religions » est organisé les 25, 26 et 27 août 2017 pour fêter dignement les 10 ans d'ouverture du Jardin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'octroyer une subvention de 400,00 €.

► La Croix Blanche de Barr a demandé une aide financière pour l'achat d'un véhicule de secours supplémentaire. Une lettre a été adressée à Mr le Maire pour demander une participation de la Commune. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire propose une aide financière de 100,00€.

ADOPTÉ

POUR : 12 CONTRE : 2 (Mme Chantal VOEGEL et Mr Bernard HIRTZ)

POINT N°14

Rapports des commissions

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→ Maître Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD (67230) 2 rue du Relais Postal pour la vente au 141 Rue Principale à VALFF (67210), Section 04 – Parcelle n° 161 d'une surface de 91 m² et Parcelle n° 162 d'une surface de 162 m²

CU 067 504 17 R0006

→ SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, Notaire à ROSHEIM (67560) 10 A Avenue de la Gare pour la vente au 79 Rue du Moulin à VALFF (67210), Section 05 – Parcelle n°369 d'une surface de 990 m², Parcelle n° 370 d'une surface de 662 m² et Parcelle n°369 (Lot A) d'une surface de 171 m²

CU 067 504 17 R0007

→ Monsieur HEILIGENSTEIN David 2 rue Staettacker à SAND (67230) pour la vente au 32 Rue Sainte Odile à VALFF (67210), Section 08 – Parcelle n° 307 d'une surface de 501 m², Parcelle n° 309 d'une surface de 257 m² et Parcelle n°311 d'une surface de 359 m²

CU 067 504 17 R0008

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Monsieur BAQUE Sébastien 205 rue Principale à VALFF (67210) pour l'intégration de 2 fenêtres de toit sur pans côté Est et Ouest. Section 03, Parcelles n°99-95-97-98.

DP 067 504 17 R0020

→ Demande déposée par Monsieur KAUPP Mickael 33 C rue Principale à VALFF (67210) pour la surélévation du muret côté voirie, réfection peinture extérieure. Section 06, Parcelles n°67 et 68.

DP 067 504 17 R0021

→ Demande déposée par Monsieur VOEGEL Marc 72 A rue du Moulin à VALFF (67210) pour la modification de la dimension de la fenêtre donnant sur la voirie Rue Haute. Section 05, Parcelle n°211.

DP 067 504 17 R0022

→ Demande déposée par Monsieur JUNG Victorien 14 rue Haute à VALFF (67210) pour le remplacement des tuiles existantes par des tuiles à l'identique (rouge) et rénovation de la peinture des façades. Section 05, Parcelle n°215.

DP 067 504 17 R0023

→ Demande déposée par Madame FORSTER Agnès 174 rue de l'Eglise à VALFF (67210) pour la mise en place d'un portillon dans la clôture. Section 04, Parcelle n°220.

DP 067 504 17 R0024

→ Demande déposée par Madame SCHULTZ Eliane 104 rue Principale à VALFF (67210) pour la modification de la toiture d'une dépendance mur de clôture façade Ouest. Section 05, Parcelle n°268.

DP 067 504 17 R0026

→ Demande déposée par Monsieur VETTER Daniel 14 rue de la Fontaine à VALFF (67210) pour la construction d'une clôture en panneaux rigides. Section 14, Parcelle n°582.
DP 067 504 17 R0027

Permis de construire

→ Demande déposée par Madame FENDER Véronique 14 rue des Flaques à VALFF (67210) pour la transformation d'une grange en 2 gîtes au 121 rue Principale à VALFF. Section 04, Parcelle n°240/20.
PC 067 504 17 R0007

Permis de démolir

→ Demande déposée par Monsieur VOEGEL Bernard 7 rue de la Gare à LA WANTZENAU (67610) pour la démolition de la grange au 118 rue Principale à VALFF (67210). Section 04, Parcelle n°8.
DP 067 504 17 R0001

→ Demande déposée par Madame SCHULTZ Eliane 104 rue Principale à VALFF (67210) pour la démolition partielle d'une dépendance. Section 05, Parcelle n°268 d'une superficie de 881 m²
DP 067 504 17 R0002

POINT N°15 **COMMUNICATIONS**

► Dans les projets d'investissement communaux, une subvention de 30 % du montant total H.T. des travaux a été octroyée par la Région GRAND-EST soit 46 436,46 € à la Commune pour la création du Parking Rue de l'Eglise et la restructuration de la Rue Sainte Odile.
Pour ces mêmes travaux, une subvention avait été demandée par Mr le Maire auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire. Une subvention de 17 987,20 € a été attribuée.

Ces 2 subventions de 64 423,66 € représentent 41,62 % du montant total.

► Le permis de construire a été accordé au Pôle Santé du Piémont le 23 mai 2017 dans le Parc d'Activité du Piémont de GOXWILLER-VALFF.

► Par arrêté préfectoral du 15 mai 2017, le Préfet du Bas-Rhin fixe au SDEA les prescriptions additionnelles portant autorisation d'un réseau d'assainissement collectif avec traitement des eaux résiduaires à la station d'épuration de VALFF. (Recherche et réduction des micropolluants dans les eaux usées), métaux, plombs, nickel, chrome, pesticides etc.....
Le Conseil Municipal en prend note.

► Une poubelle a été installée à l'entrée de la Forêt par la Commune (cabanon des personnes âgées) à la demande de l'Ecole de Mme LEROY (CE2-CM1) pour faire baisser le nombre de déchets sauvages et par la même occasion contribuer à la sauvegarde de la Forêt. Les enfants y ont fixés une plaque de bois avec leur signature pyrogravée. (Photo dans les DNA).

► Une réunion a eu lieu le Mardi 13 juin avec les riverains de la Rue des Forgerons (partie vers le collectif de Mr RIESTER) et le SMICTOM d'Alsace Centrale pour la collecte des poubelles. Un accord a été trouvé pour le ramassage.

► Le montant des aides accordées en 2016 par la Croix Rouge de l'Unité Locale des Cantons d'Obernai et de Rosheim est de 10 729,00 € répartie entre 106 familles dont 3 aides pour VALFF.

- ▶ 2 sinistres :
 - La lunette arrière du véhicule DACIA, suite à la projection d'un caillou pour la somme de 238,06 €
 - Le limiteur de vitesse vers ZELLWILLER suite à l'orage du mardi 30 mai 2017 (régulateur de tension, batterie 12V + main d'œuvre) pour la somme de 618,00 €.
 Les 2 sinistres ont été envoyés aux Assurances pour le remboursement.

- ▶ Après la récolte de maïs sur le terrain cultivé par Mr JUNG, la Sablière HELMBACHER souhaite stocker du gravillonnage spécifique pour le contournement de STRASBOURG qui doit démarrer en 2018.

- ▶ Le balayage des rues a été reporté à cause du gravillonnage fait par le Conseil Départemental. Il sera effectué la 1^{ère} semaine de septembre.

- ▶ Le contrat de stagiaire de Mr Christophe JACOB est arrivé à échéance le 31 juillet 2017, il a été titularisé le 01 août 2017 au grade d'Adjoint Technique Territorial.

- ▶ Dans sa séance du 4 Juillet, le Conseil Communautaire a statué sur la reprise à la rentrée scolaire 2017-2018 du service périscolaire de VALFF et de GERTWILLER en gestion directe pour permettre une augmentation de leur capacité d'accueil, à savoir de 18 à 24 places pour Gertwiller et de 35 à 57 places pour Valff.

- ▶ Pour la rentrée scolaire 2017-2018, la semaine des 4 jours a été refusé par l'Inspection Académique. Mme Stéphanie BRAUN, sera la directrice qui remplacera Mme Séverine ZEIDLER, et une nouvelle institutrice sera nommée pour l'Ecole Maternelle.

- ▶ Samedi le 05/08/2017 à 5h30 du matin, les Pompiers de VALFF ont été appelés pour un feu de maison au 14 rue Haute. Mr le Maire s'est également rendu sur place. La famille a été relogée en attendant l'expertise des dégâts.

- ▶ Mr Denis ROSFELDER a montré aux membres présents les clous qui sont disséminés sur le chemin agricole entre VALFF et NIEDERNAI. (Sujet abordé au dernier CM).

- ▶ Une sortie du Conseil Municipal et du personnel communal est prévue le 09/09/2017. Explication faite par Mme Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe.

- ▶ Après les demandes de l'Association Foncière dans les séances du 09 Mai et du 19 Décembre 2016 pour la réfection du Chemin de la Chapelle Saint Blaise, la facture concernant ces travaux a été réceptionnée pour la somme de 41 841,00 € HT soit 50 209,20 € TTC. La Commune prend en charge 50% de la facture 20 920,50 € HT soit 25 104,60 € TTC. Adopté à l'unanimité.

- ▶ Lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche, planning prévisionnel des travaux :
 - Fin septembre : préparation de la voirie (Eurovia)
 - Mi-octobre : enrobés (Eurovia)
 - Fin octobre : pose des mâts et luminaires (Cresa)
 - Courant octobre : aménagement paysages et plantations (E.P.S.L)
clôtures et jeux (Acte 2 Paysage)

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.

Pour extrait certifié conforme
 Valff, le 28/08/2017
 Le Maire,
 Germain LUTZ